

Commission de gestion et des finances, Conseil communal de Montanaire

Conseil communal du 19 juin 2014

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2014

Réfection du toit de la villa communale de Thierrens

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 4 juin 2014, la commission des finances, représentée par Corinne Favre, Jean-Maurice David et Jean-Luc Pidoux rapporteur, a rencontré Claude-Alain Cornu, municipal des finances, et Nathalie Jaton, municipale des bâtiments pour la présentation du préavis n°7/2014.

La villa communale de Thierrens n'a pas fait l'objet de réfection depuis longtemps et son toit nécessite des travaux de rénovation. D'autre part, l'isolation des combles permettra des économies de chauffage appréciables.

La Municipalité de Thierrens avait d'ailleurs intégré ces travaux dans son plan d'investissement 2013-2016.

La commission des finances considère cette dépense comme justifiée et en conséquence recommande au Conseil

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection de la villa communale de Thierrens
- d'accorder pour ces travaux un crédit de frs. 92'060.-
- de financer le de frs. 92'060.- par la trésorerie courante
- d'amortir la somme de frs. 50'000.- par le fond affecté n°9282.3494
- d'amortir le solde de frs. 42'060.- sur une période de 15 ans à raison de frs 2'800.- par an, la première fois lors de l'exercice 2015.

Pour la commission

J.- M. David



Corinne Favre



Jean-Luc Pidoux

